



PB/EM – N° 2024/003

**VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 13 février 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 21

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE - BAILLY – RANCHIN MARCHETTI - SANLAVILLE – OUANICH – JACQUET - DIGIER – VERILHAC -

Membres absents excusés : M. da PASSANO : pouvoir remis à M. VERD Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à Mme CITTADINO - Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. GAREL : pouvoir remis à Mme BILLAUD M. MOCHET : pouvoir remis à M. MAZOUZI – Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme FREYER – Mme ALLARD-BRETON : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – Mme BARTHELEMY : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2024

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat en séance publique. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote), afin que le représentant de l'État puisse exercer son contrôle et s'assurer du respect de la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

**APRES AVIS DE LA COMMISSION URBANISME, ECOLOGIE URBAINE,
ECONOMIES D'ENERGIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET GESTION FINANCIERE**

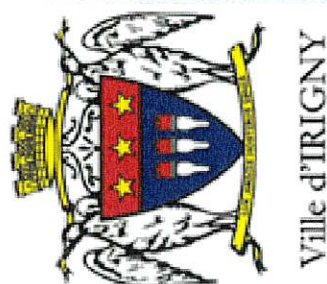
APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024
et de son rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

VILLE D'IRIGNY



LEGISLATION : Sources

- Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions dans l'élaboration des propositions figurant dans le Budget Primitif.
- Le débat doit également faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.
- Article 16 du règlement intérieur du Conseil municipal du 30/09/2022

Le contexte national :

Un choc économique sans précédent depuis 50 ans

➤ **Déclenchement de la guerre en Ukraine (février 2022) et la plus grande crise énergétique depuis 1973.**

➤ **Croissance économique nationale quasi à l'arrêt (prévisions 2023) :**

- Taux de croissance en 2024 : La prévision est proche de celle de 2023, soit 1 % après une chute des prévisions 2022 de 6,3 % à 2,7 %.
- Le ratio d'endettement en baisse de 2,5 points pour atteindre 112,5 % du PIB.

➤ **Stabilisation du déficit public / PIB :**

- Le taux de déficit devrait être de 4,9 % en 2023 et de 4,4 % en 2024

➤ **Inflation :**

- Prévisions 2024 : + 3 % (1,9 % en 2021)
- Prévisions 2023 : + 5,8 % et inflation hors énergie et alimentation à 4,2 %

➤ **Légère hausse du taux de chômage au niveau national :**

- Prévisions 2023 : 7,5 %
- Prévisions 2024 : 7,6 %

(source Vie Publique novembre 2023 ou INSEE)

LOI DE FINANCES 2024

4

Les principaux points du budget 2024

- **L'effort attendu de réduction des dépenses publiques** par le secteur public est estimé à plus de 20 milliards d'euros sur l'ensemble de la période 2023 – 2027.

➤ La tension d'équilibre pesant sur les dépenses publiques rejoint le calendrier de programmation pluriannuelle des finances de l'Etat (Projet de Loi de Finances pour 2024 (PLF 2024) et du Projet de loi de programmation des finances publiques 2023 – 2027). Un objectif central est défini pour la programmation pluriannuelle des finances publiques de la période :

- Définir un certain nombre de valeurs cibles pour les principaux agrégats financiers publics (déficit, niveau des dépenses publiques, taux de prélèvements obligatoires etc.),
- Déterminer un plafond annuel de non-dépassement sur les valeurs cibles,
- Contingenter les concours financiers versés aux collectivités,
- Déterminer un objectif annuel de contrôle des dépenses réelles de fonctionnement.

LOI DE FINANCES 2024

5

➤ *Les mesures pour la transition écologique :*

- Une enveloppe supplémentaire de **7 milliards €** en crédits de paiement est décidée dans la LFI 2024. Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :
- La rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliards €
- La décarbonisation des mobilités : + 1,4 milliard €
- La préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- La transition énergétique : + 1,1 milliard €
- La compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- Le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

LES MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local**
- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à **1,8 milliard € pour 2024** :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : **1 046 millions €**
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : **570 millions €**
 - Dotation Politique de la Ville (DPV) : **150 millions €**
- La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à **212 millions €**.

► **Augmentation du FCTVA :**

Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) atteint **7,1 millions € pour 2024**, soit une hausse de 6 %.

► **Ajustement des indicateurs financiers des collectivités**

La LFI revoit les modalités de calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations suite à la réforme fiscale de 2021 pour les départements et à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à compter de 2023 pour les collectivités.

► **Ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales.**

► **Communes nouvelles**

Un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État de **16 millions €** est instauré pour les communes nouvelles regroupant, l'année suivant leur création, une population inférieure ou égale à 150 000 habitants.

Cette nouvelle dotation, différenciée de la DGF, est créée pour remplacer le pacte de stabilité existant. Ce dernier consistait dans la mise en place d'une dotation de 6 € par habitant (ou 10 € par habitant si la population est inférieure à 3 500 habitants) et d'une dotation de protection contre les baisses de dotation, et ce pour les trois premières années de création.

► **Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP).**

La LFI supprimera ce fonds au 1^{er} septembre 2025.

► **Réforme de la dotation élu local (DPEL) :** la LFI étend la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants (au lieu de 3 500 habitants aujourd'hui).

► **Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)**

Pendant la crise sanitaire, les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité ont été mises à l'arrêt. Depuis, les nombreuses demandes saturent le service et augmentent les délais de délivrance.

Pour réduire ces délais, l'État abonde la dotation pour les titres sécurisés jusqu'à **100 millions € en 2024** afin d'accompagner les communes équipées de stations d'enregistrement, contre 70 millions € en 2023.

De plus, la LFI intègre les certifications d'identité électronique nécessaires pour le déploiement de l'identité numérique dans le droit au versement de la DTS.

La LFI répartit, à compter du 1^{er} janvier 2024, cette dotation en fonction :

- Du nombre de stations d'enregistrements,
- Du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année,
- De l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

► **Performance énergétique et exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** Article 143 du CGI

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements, la LFI offre aux collectivités la possibilité d'instituer des exonérations de TFPB, comprises entre 50 % et 100 % de la part qui leur revient.

Sont éligibles :

- Les logements de plus de 10 ans du fait de travaux de rénovation (supérieurs à 10 000 € sur un an ou 15 000 € sur 3 ans). Cette exonération s'applique pendant 3 ans.
- Les logements neufs dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui imposé par la législation. Cette exonération s'applique pendant 5 ans.

Ces exonérations s'appliquent à compter de l'année 2025, si une délibération est prise par la commune ou l'EPCI à fiscalité propre avant le 28 février 2025.

► **Valeurs locatives des locaux professionnels (Article 152 du CGI)**

Les valeurs locatives des locaux professionnels font l'objet d'une réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue initialement en 2023.

Avec un risque de réévaluation important et donc d'augmentation significative de l'imposition, la LFI 2023 a décalé à 2025 la prise en compte de cette actualisation.

Afin de poursuivre les réflexions sur les impacts de l'actualisation, la LFI repousse à 2026 la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

► **Rénovation énergétique des logements sociaux (Article 167 du CGI)**

La LFI met en place un fonds d'1,2 milliard € sur trois ans pour accompagner les bailleurs sociaux dans la rénovation énergétique des logements sociaux, 440 millions € mobilisés dès 2024.

■ Règles de lien entre les taux

La LFI assouplit les règles de lien entre les taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il supprime le lien avec le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Pour les communes, si le taux de THRS est inférieur à un plafond de 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente et si la hausse est limitée à 5 % de ce plafond

IRIGNY 2023

➤ La fiscalité 2023 : Produits de fiscalité directe locale notifiés

Etat n° 1288 M (déc. 2023) - ANNEE 2023				
Désignation	Base imposition réelle	Taux	Produit attendu	
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaire (THRS)	702 379 €	16,36%	114 909 €	
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	14 308 328 €	28,42%	4 063 226 €	
Coefficient Correcteur (TFPB)			1 252 865 €	
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	68 765 €	62,08%	42 689 €	
TOTAL DES PRODUITS NOTIFIES			5 473 689 €	
POUR MÉMOIRE : MONTANT PREVISIONNEL MARS 2023 (Etat 1259 COM)			5 445 759 €	

➤ **La fiscalité 2023 (suite) : Produits de fiscalité directe locale notifiés**

ETAT 1288 M (déc. 2023) - ANNEE 2023 - ETAT PREVISIONNEL SUR PRODUITS FISCAUX				
Produit attendu des taxes à taux voté (TFB - TFNB - THRS)	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
TOTAL				
4 220 824 €	349 252 €	59 439 €	133 169 €	1 252 865 €
6 015 549 €				
POUR MÉMOIRE : MONTANT PREVISIONNEL MARS 2023 (Etat 1259 COM)				
				5 987 619 €

► Tableau de la dette : Budget principal et Budget annexe Patrimoine

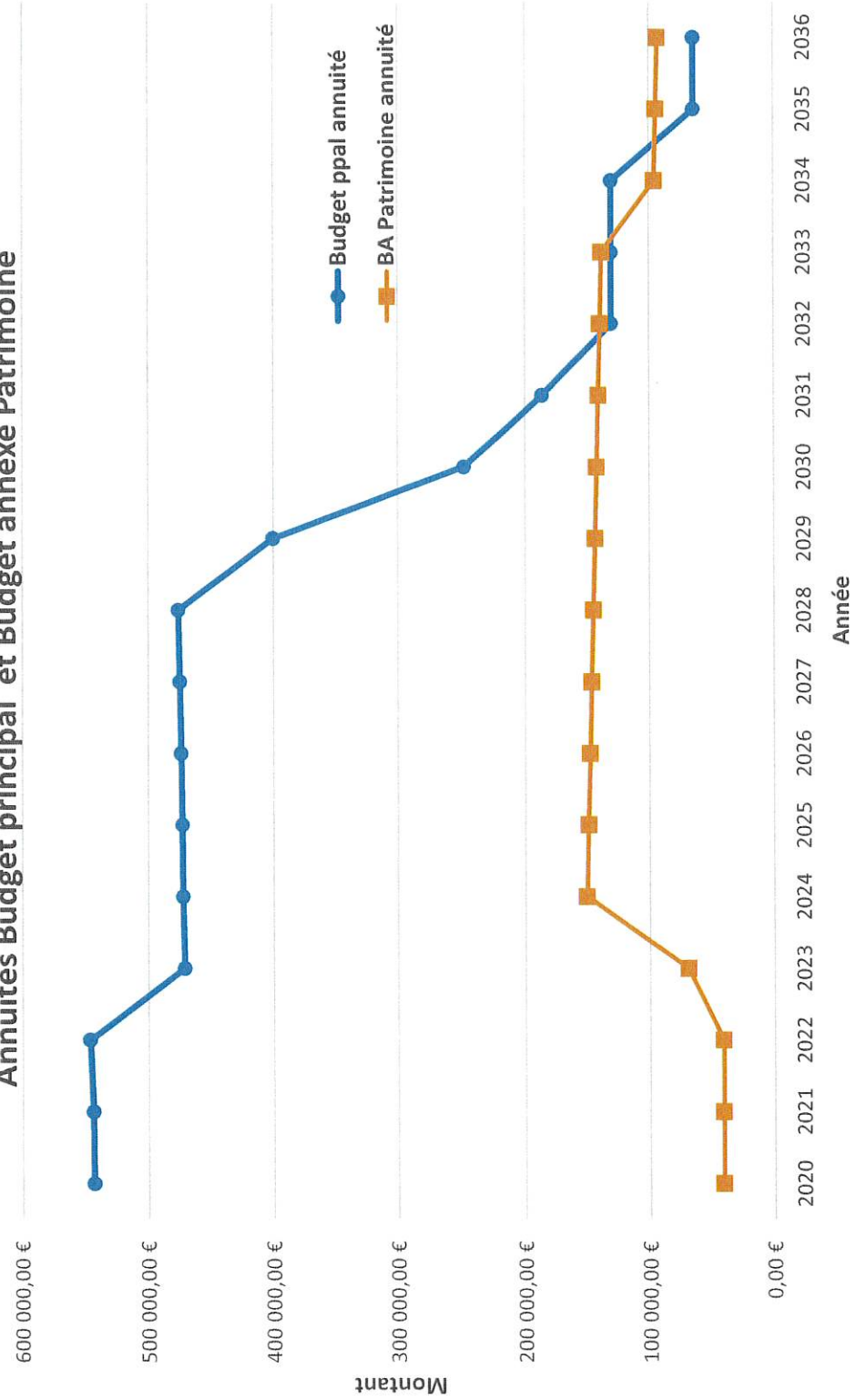
Budget	Etablissement Bancaire	Taux	Annuités totales 2021	Capital restant dû au 31/12/2021	Annuités totales 2022	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuités totales 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
VILLE	Dexia	1,38%	119 758,15 €	1 019 963,88 €	122 968,87 €	911 070,51 €	126 322,78 €	797 320,50 €
VILLE	Crédit Agricole	4,50%	84 947,80 €	525 004,34 €	82 286,35 €	466 671,34 €	79 624,88 €	408 338,34 €
VILLE	CERA	4,43%	66 771,50 €	653 115,15 €	66 748,66 €	615 064,60 €	66 724,78 €	575 300,20 €
VILLE	CERA	1,98%	29 532,99 €	289 869,60 €	31 639,69 €	264 896,13 €	36 075,32 €	239 106,19 €
VILLE	Crédit Mutuel	3,40%	76 844,12 €	476 894,79 €	76 844,12 €	415 487,68 €	76 844,12 €	351 965,95 €
VILLE	CFF	2,48%	64 026,00 €	793 897,69 €	64 026,00 €	749 560,35 €	64 026,00 €	704 123,45 €
VILLE	Dexia	0,21%	80 326,18 €	80 157,82 €	80 326,18 €	- €	- €	- €
VILLE	CERA	0,87%	21 237,76 €	202 559,25 €	21 237,76 €	183 083,76 €	21 237,76 €	163 438,83 €
	Total Budget Principal		543 444,50 €	4 041 462,52 €	546 077,63 €	3 605 834,37 €	470 855,64 €	3 239 593,46 €
GPI	CERA	4,00%	41 205,78 €	386 719,30 €	41 205,78 €	360 982,29 €	41 205,78 €	334 215,79 €
GPI	Crédit Mutuel	1,75%	- €	- €	- €	- €	109 189,19 €	1 881 000,00 €
	Total Budget Annexe Patrimoine		41 205,78 €	386 719,30 €	41 205,78 €	360 982,29 €	150 394,97 €	2 215 215,79 €

Etat de la dette totale de la commune

- NB** : il s'agit bien sûr d'une perspective sur les emprunts en cours incluant la gestion du patrimoine immobilier et l'emprunt de 1 900 K€, débloqué en 2023, au taux fixe avantageux de 1,75 %.

Années	Budget principal remboursement du capital	Budget annexe Patrimoine remboursement du capital
2022	435 628,15 €	25 737,01 €
2023	366 240,91 €	45 766,49 €
2024	377 433,54 €	104 612,67 €
2025	389 065,46 €	105 726,15 €
2026	401 154,53 €	106 884,18 €
2027	413 719,50 €	108 088,53 €
2028	426 779,59 €	109 341,05 €
2029	362 526,16 €	110 643,67 €
2030	219 582,20 €	111 998,39 €
2031	166 255,28 €	113 407,31 €
2032	115 759,65 €	114 872,58 €
2033	119 827,04 €	116 396,46 €
2034	124 049,22 €	76 775,52 €

Annuités Budget principal et Budget annexe Patrimoine



BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	CA Provisoire
011	Charges à caractère général	2 398 521,14	2 459 254,06	2 391 026,35	2 319 643,47	2 436 783,73
012	Charges de personnel	5 270 465,95	5 413 591,35	5 418 673,24	5 466 298,90	5 728 003,34
014	Atténuation de produits	187 300,60	187 115,27	187 501,18	212 725,87	215 319,30
65	Autres charges de gestion courante	1 962 960,23	1 948 828,79	1 798 911,02	1 803 289,27	1 944 224,34
	Total de gestion courante	9 819 247,92	10 008 789,47	9 796 111,79	9 801 957,51	10 324 330,71
66	Charges financières	135 057,04	125 268,82	115 221,05	107 608,07	101 827,33
67	Charges exceptionnelles (neutralisées)		10 380,01	3 267,37	35 764,04	17 175,42
68	Dotations aux amort. et provisions	60 000,00	70 000,00	70 000,00	127 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 014 304,96	10 214 438,30	9 984 600,21	10 072 329,62	10 513 333,46

CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	CA Provisoire
013	Atténuation de charges	21 494,69	28 533,10	25 594,70	37 403,15	22 133,27
70	Produits des services	657 479,99	569 692,88	702 055,48	800 325,90	881 433,70
73	Impôts et taxes	9 685 039,78	9 693 885,14	9 823 685,52	10 219 698,19	10 605 862,15
74	Dotations et participations	1 081 252,23	1 172 064,81	1 227 696,13	1 629 903,09	1 440 628,67
75	Autres produits de gestion courante	542 241,85	545 248,83	571 627,25	588 772,88	611 083,69
	Total des recettes de gestion courante	11 987 508,54	12 009 424,76	12 350 659,08	13 276 103,21	13 561 141,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (neutralisés)		8 679,22	71 028,82	2 800,36	21 613,99
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	133 000,00	127 000,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	11 987 508,54	12 018 103,98	12 554 687,90	13 405 903,57	13 582 755,47
	Marge d'exploitation hors exceptionnels	1 973 203,58	1 803 665,68	2 570 087,69	3 333 573,95	3 069 422,01

BUDGET ANNEXE Patrimoine - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2019		2020		2021		2022		2023	
		Réalizations		Réalizations		Réalizations		Réalizations		CA Provisoire	
011	Charges à caractère général	15 716,10		10 677,93		12 375,55		12 973,31		11 175,47	
012	Charges de personnel	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
014	Atténuation de produits	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	115,28		0,00		0,00		630,00		0,00	
	Total de gestion courante	15 831,38		10 677,93		12 375,55		13 603,31		11 175,47	
66	Charges financières	17 700,28		16 760,07		15 782,24		16 665,29		23 588,46	
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 531,66		27 438,00		28 157,79		30 268,60		34 763,93	

CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2019		2020		2021		2022		2023	
		Réalizations		Réalizations		Réalizations		Réalizations		CA Provisoire	
013	Atténuation de charges	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
70	Produits des services	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
73	Impôts et taxes	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
74	Dotations et participations	50 000,00		50 000,00		50 000,00		50 000,00		50 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	19 855,96		23 131,46		26 013,81		26 199,79		27 482,26	
	Total des recettes de gestion courante	69 855,96		73 131,46		76 013,81		76 199,79		77 482,26	
76	Produits financiers	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	69 855,96		73 131,46		76 013,81		76 199,79		77 482,26	
	Marge d'exploitation hors exceptionnels	36 324,30		45 693,46		47 856,02		45 931,19		42 718,33	

BUDGET ANNEXE CCC - SECTION DE FONCTIONNEMENT

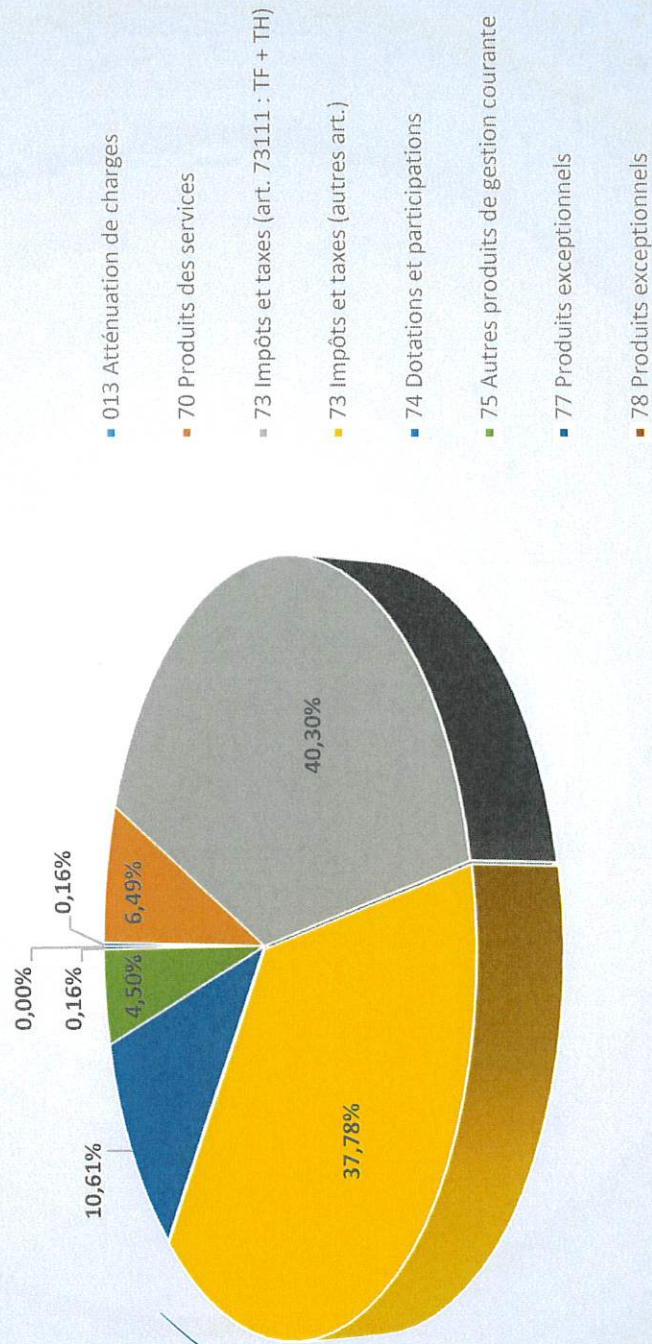
CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2019	2020	2021	2022	2023
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	CA Provisoire
011	Charges à caractère général	461 083,71	223 108,39	260 114,34	334 144,82	325 858,03
012	Charges de personnel	377 568,98	324 918,13	333 855,69	344 559,67	337 816,37
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	532,89	45 702,29	45 144,95	1 232,93	238,39
	Total de gestion courante	839 185,58	593 728,81	639 114,98	679 937,42	663 912,79
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 588,03	166,67	1 291,67	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	839 185,58	595 316,84	639 281,65	681 229,09	664 912,79

CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	CA Provisoire
013	Atténuation de charges	4 220,80	212,50	0,00	1 468,41	0,00
70	Produits des services	160 858,00	71 707,17	84 413,42	96 588,94	41 185,23
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	689 720,00	699 720,00	603 220,00	549 720,00	699 720,00
75	Autres produits de gestion courante	29 550,10	840,33	7 960,16	21 334,32	38 549,66
	Total des recettes de gestion courante	884 348,90	772 480,00	695 593,58	669 111,67	779 454,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 735,74	0,00	0,00	43,30	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	889 084,64	772 480,00	695 593,58	669 154,97	779 454,99
	Marge d'exploitation hors exceptionnels	49 899,06	177 163,16	56 311,93	-12 074,12	114 542,11

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Recettes de fonctionnement

20

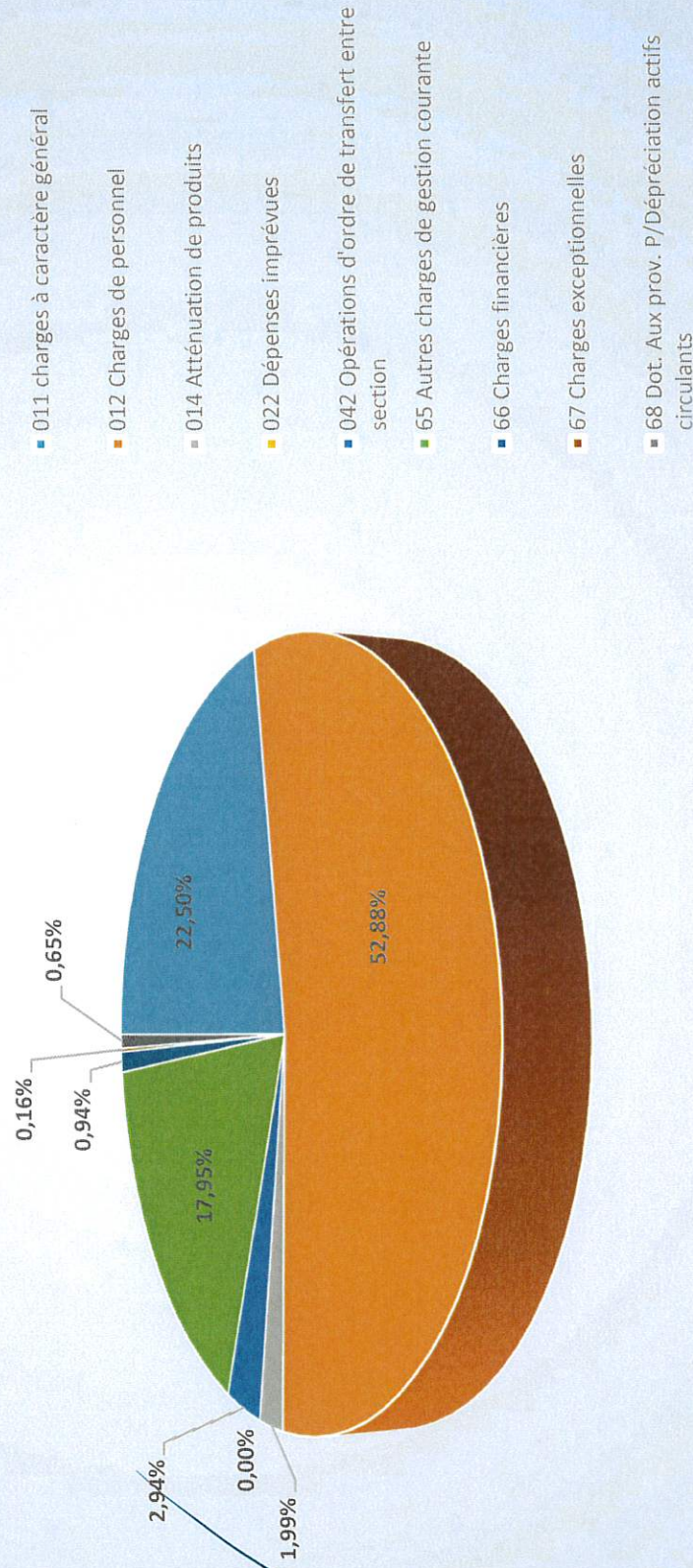
Fonctionnement - Recettes
CA Provisoire 2023



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : Dépenses de fonctionnement

21

Fonctionnement - Dépenses
CA Provisoire 2023



IRIGNY 2024

Le contexte conjoncturel

➤ Principales incidences :

- **L'ensemble des frais de fonctionnement la commune est touché, de l'énergie (Prévision 2024 : + 260 % sur l'électricité et sur le gaz), en passant par la masse salariale (de 9,5 % sur le budget 2024) et les différents contrats de prestations et consommations diverses.**
- **La commune est très dépendante des ajustements des dotations versées par l'État, de la revalorisation des valeurs locatives, des participations des partenaires, telle que la CAF.**
- **La commune devrait bénéficier d'un léger gain sur ses revenus locatifs.** Les baux exploités par la commune comportent pour la plupart une clause d'indexation sur un indice corrélé à l'inflation.
- **La commune est en revanche relativement peu exposée à la hausse très rapide des taux d'intérêt que nous avons connus.** Le volume de la dette en cours est maîtrisé et l'emprunt contracté en 2022 (le précédent date de 2017) conclu à un taux fixe de 1,75 %. Le taux de remboursement moyen des emprunts est de 2,5 %, désormais en-deçà de l'inflation.
- **Incertitude budgétaire sur les recettes** du fait de la baisse du nombre de transactions immobilières, liées à la crise immobilière.

➤ ***Orientations politiques des finances 2024 :***

- **Pas de hausse de la fiscalité locale.**
- **Maintien de l'enveloppe financière globale pour les subventions aux associations au même montant que 2023, hors demande exceptionnelle qui seront étudiées au cas par cas.**
- **Un grand nombre de tarifs des services communaux inchangés.**
- **Toutes les dépenses de fonctionnement de la commune vont subir pleinement les effets de l'inflation. Cependant la Municipalité a décidé le maintien de tous les services existants.**

BUDGET PRIMITIF 2024

- **Fonctionnement : Stabilité des dépenses** par rapport au budget 2023 (hors énergie et masse salariale), avec une fois encore, un nouveau contexte particulier : L'inflation et le coût des énergies posent de nouveaux défis, après ceux posés par les crises en 2020, 2021 et 2022.
- **Investissement : Adaptation du programme pluriannuel d'investissements 2021-2026.**
- **Pôle Médical du Centre : le financement est assuré.**
- **Travaux du gymnase, axés sur la réhabilitation et l'amélioration énergétique.**
- **Enveloppe récurrente dédiée à l'entretien lourd, aux économies d'énergie, à l'accessibilité et au renouvellement du matériel technique.**
- **Rénovation de la pelouse synthétique du Stade d'Yvours**
- **Création d'une zone de loisirs multi-activités à Yvours**
- **Réfection des allées du Cimetière de Taillepie**

Prévisionnel 2023 - 2026

PROSPECTIVE

CHAPITRES	LIBELLES DES DEPENSES	2022	2023	Variation en %	2024	2025	2026
		Réalisation	Réalisation CA provisoire agrégé CCC		Projection	Projection	Projection
011	Charges à caractère général	2 319 643,47	2 762 722,74	6,00%	2 928 486,10	3 074 910,41	3 228 655,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 466 298,90	6 065 819,71	9,50%	6 642 072,58	7 040 596,94	7 463 032,75
014	Atténuation de produits	212 725,87	215 319,30	3,00%	221 778,88	228 432,25	235 285,21
65	Autres charges de gestion courante	1 803 289,27	1 944 462,73	5,00%	2 041 685,87	2 123 363,30	2 208 287,43
Total des dépenses réelles de gestion courante		9 801 957,51	10 988 324,48		11 834 023,43	12 467 292,89	13 135 261,33
66	Charges financières	107 608,07	101 927,33		94 774,94	83 679,89	72 430,33
67	Charges exceptionnelles (neutralisées)	35 764,04	18 175,42		70 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	127 000,00	70 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 072 329,62	11 178 327,23		11 998 798,37	12 620 972,78	13 277 691,69

CHAPITRES	LIBELLES DES RECETTES	2022	2023	Variation en %	2024	2025	2026
		Réalisations	Réalisation CA provisoire agrégé CCC		Projection	Projection	Projection
013	Atténuation de charges	37 403,15	22 133,27	0,00%	22 133,27	22 133,27	22 133,27
70	Produits des sces, du domaine et ventes div.	800 325,90	922 618,93	0,50%	927 232,02	931 888,18	936 527,53
73	Impôts et taxes	10 219 698,19	10 605 862,15	3,90%	10 619 368,12	10 784 008,66	10 953 588,41
74	Dotations et participations	1 629 903,09	2 140 348,67	1,00%	2 161 752,16	2 183 369,68	2 205 203,38
75	Autres produits de gestion courante	588 772,88	649 633,38	2,00%	662 626,05	672 565,44	682 653,92
Total des recettes de gestion courante		13 276 103,21	14 340 596,40		14 393 111,62	14 593 945,23	14 800 106,50
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (neutralisés)	2 800,36	21 613,99		0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	127 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 405 903,57	14 362 210,39		14 393 111,62	14 593 945,23	14 800 106,50
Marge d'exploitation hors exceptionnels		3 333 573,95	3 183 883,16		2 394 313,24	1 972 972,44	1 522 414,84

Remboursement K (Budget principal et Patrimoine)	412 007,40
Emprunt	1 900 000,00

4 671 875,76

Pôle médical du Centre (Budget Patrimoine)	1 912 267,01
2 300 K€ dont 1 900 € restants à engager	1 478 180,83

Gymnase (Budget Principal)	1 310 K€
Zone de loisirs multi-activités Yvours	872 K€
Pelouse du stade	600 K€
Allées du Cimetière Taillepiéd	325 K€ (15 K€ MO + 310 K€ Travaux)
Entretien lourd - Economie d'énergie - Accessibilité - Renouvellement matériel technique	600 000,00 €
600 000,00 €	600 000,00 €
7 407K€	